Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_046-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC , Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-046 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_046-DE

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
32	Association Badminahouet	889,00 €
32	Association des Coureurs à Pieds de la Petite Mer	196,00 €
32	Cyclo Blavet rive gauche	245,00 €
32	Association Subaquatique de Bretagne - Club de plongée Locmiquélic Entr'2 eaux	1359,00 €
32	Club Nautique des Minahouëts-CNML	600,00 €
32	ESSOR – Club de football Port-Louis-Locmiquélic	1253,00 €
32	Entente Judo	633,00 €
32	Patronage Laïque de Locmiquélic – section basket	2003,00 €
32	Voile partagée de la rade	366,00 €
32	Union Nationale Sport Scolaire – collège de Kerdurand	465,00 €
32	Office Intercommunal des Sports	400,00 €
32	Shayoa	330,00 €
32	Outre ride	207,00 €
32	Densement	232,00 €
32	Pause toi	50,00 €
	Montant total	**9 228,00€**

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire